

CHAPITRE PREMIER

TOUS nos efforts, autrement dit tous désirs, s'ensuivent de la nécessité de notre nature, de telle sorte qu'ils peuvent être compris, ou par elle seule, comme par sa cause prochaine, ou en tant que nous sommes une partie de la Nature, laquelle partie ne peut être conçue par soi, d'une manière adéquate, sans les autres individus¹.

1. L'effort d'un homme pour faire ou pour obtenir quelque chose, n'est que la traduction, la mise en acte de son désir. Ce désir résulte nécessairement de la nature même de celui qui l'éprouve; et on le peut expliquer, soit en tant qu'il relève directement de la volonté consciente et réfléchie de l'homme qui ressent ce désir, soit en tant qu'il a pour cause, non l'intelligence ou la raison seule de l'homme, mais la pression, l'entraînement des choses extérieures de la Nature, dont l'homme fait partie.

CHAPITRE II

LES *désirs* qui s'ensuivent de notre nature, de telle sorte qu'ils puissent être compris par elle seule, ce sont ceux qui se rapportent à l'âme, en tant qu'on la conçoit composée d'idées *adéquates*¹.

Pour les autres désirs, ils ne se rapportent à l'âme, qu'en tant qu'elle conçoit les choses d'une manière *inadéquate*², et leur force et leur accroissement doivent être définis, non point par la puissance humaine, mais par la puissance des choses qui sont en dehors de nous.

C'est pourquoi les premiers de ces désirs sont justement appelés des *actions*; et les seconds, des *passions*.

Les *premiers*, en effet, marquent toujours notre puissance; les *seconds*, au contraire, notre impuissance et une connaissance mutilée³.

1. C'est-à-dire d'idées, claires, distinctes, conformes à la vérité et à la réalité des choses.

2. C'est-à-dire d'une façon troublée, mutilée, confuse, ne s'accordant point avec la vérité et la réalité des choses.

3. Les désirs et les efforts qui peuvent être expliqués par la seule nature de l'homme, comme par sa cause prochaine, produit de sa volonté consciente et réfléchie, sont justement appelés des *actions*, parce que, dans ce cas, c'est bien l'homme lui-même qui *agit* dans la plénitude de sa raison et de sa puissance.

CHAPITRE III

NOS *actions*, c'est-à-dire ces *désirs* qui sont définis par la puissance, autrement dit par la raison de l'homme, sont toujours bonnes.

Pour les autres, elles peuvent être aussi bien bonnes que mauvaises¹.

Les désirs et les efforts, au contraire, qui reconnaissent pour cause la pression et l'entraînement des choses extérieures, et non la volonté consciente et réfléchie de l'homme, sont justement appelés des *passions*, parce que, dans ce cas, l'homme, au lieu d'agir par sa propre vertu, souffre d'être conduit par des objets du dehors, et ne marque alors que son impuissance et la faiblesse de son intelligence.

1. Les actions que l'homme accomplit dans la plénitude de sa puissance, après les avoir longuement pesées dans son intelligence, après les avoir soumises au contrôle sévère de sa raison, presque toujours sont bonnes. Pour les autres actions, où n'intervient pas la réflexion, où la raison n'est pas consultée, il y a grand'chance pour qu'elles soient plutôt mauvaises que bonnes.

CHAPITRE IV

IL est donc utile, sur toutes choses, dans la vie, de perfectionner, autant que nous le pouvons, l'entendement ou la raison, et c'est en cela seul que consiste la souveraine félicité de l'homme ou sa béatitude; car la béatitude ce n'est rien autre chose que la quiétude même de l'âme, laquelle naît de la connaissance intuitive de Dieu.

Or, perfectionner l'entendement, ce n'est rien autre chose, non plus, que comprendre Dieu¹, les attributs de Dieu et les actions qui s'ensuivent de la nécessité de sa nature.

C'est pourquoi la fin dernière de l'homme qui est conduit par la raison, c'est-à-dire le souverain désir par lequel il s'étudie à modérer tous les autres, c'est celui qui le porte à se concevoir lui-même d'une manière adéquate, ainsi que toutes les choses qui peuvent tomber sous son intelligence².

1. C'est-à-dire la Nature entière, son ordre fixe et immuable, ses règles constantes et nécessaires, ses lois universelles et éternelles, et toutes les manifestations indéfinies de son infinie puissance; Astres, Êtres, Animaux, Plantes, etc., etc. *"Plus nous comprenons les choses particulières, et plus nous comprenons Dieu."* (Spinoza, *Éthique*, part. v, prop. xxiv.)

2. Rien n'est donc interdit, de par les lois de Dieu ou de la Nature, aux investigations curieuses de la raison humaine.

CHAPITRE V

IL n'est donc nulle vie raisonnable, sans intelligence, et les choses ne sont bonnes, qu'en tant qu'elles aident l'homme à jouir de la vie de l'âme, qui est définie par l'intelligence.

Les choses qui empêchent l'homme, au contraire, de perfectionner la raison et de pouvoir jouir de la vie raisonnable, ce sont celles-là seulement que nous appelons mauvaises¹.

Il n'y a donc point de *mystère* prétendu sacré que l'intelligence de l'homme n'ait le droit de sonder; point de *miracle* prétendu divin que son entendement n'ait le devoir d'éclaircir; mais toutes choses, quelles qu'elles soient, *tant sacrées que profanes*, tombent dans le domaine de son observation; et, nous le répétons, c'est, à la fois, et son droit et son devoir de s'en rendre compte par tous les moyens à sa disposition, et de fixer à leur égard, autant qu'il lui est possible, tous ses doutes et toutes ses incertitudes.

1. Les superstitions, par exemple, la foi aux miracles, l'exercice de pratiques aussi vaines que niaises, l'abandon de sa personnalité, le renoncement à son libre examen, une soumission abjecte devant des ordres envoyés soi-disant du ciel par l'entremise d'individus de chair comme nous, et tout ce qui peut entraver le large développement des facultés intellectuelles de l'homme.

CHAPITRE VI

MAIS comme toutes ces choses, dont l'homme est la cause efficiente, sont nécessairement bonnes, il ne peut donc arriver rien de mauvais à l'homme que par les causes extérieures ; c'est à savoir en tant qu'il est une partie de la Nature entière, aux lois de laquelle la nature humaine est obligée d'obéir, et à qui elle est forcée de s'accommoder d'une infinité de manières, en quelque sorte.

CHAPITRE VII

ET il ne se peut pas faire que l'homme ne soit pas une partie de la Nature, et ne suive pas son ordre universel.

Mais si l'homme se trouve au milieu d'individus constitués de telle sorte qu'ils s'accordent avec sa nature, par cela même la puissance d'agir de l'homme sera augmentée et fortifiée.

Que s'il se trouve, au contraire, parmi des êtres tels, qu'ils ne s'accordent nullement avec sa nature, ce ne sera pas sans une grande modification de lui-même qu'il pourra s'accommoder à eux.

CHAPITRE VIII

TOUT ce qui est, dans la nature des choses, que nous jugeons être mauvais, c'est-à-dire pouvoir nous empêcher d'exister, *et de jouir de la vie raisonnable*, il nous est permis de l'écarter de nous, par le moyen qui nous semble le plus assuré.

Et tout ce qui existe, au contraire, que nous jugeons bon, c'est-à-dire utile pour conserver notre être, *et pour jouir de la vie raisonnable*, il nous est permis de l'acquérir pour notre usage, et de nous en servir de quelque manière que ce soit.

Et, *absolument*¹, il est permis à chacun, par le droit souverain de la Nature, de faire ce qu'il juge contribuer à son utilité.

1. C'est-à-dire *dans l'absolu*, dans l'état de nature, avant l'organisation de toute Société civile. Car ce que Spinoza recommande, sur toutes choses, aux hommes qui recherchent ce qui leur est véritablement utile, dans l'état civil, c'est d'obéir tout d'abord, de bon cœur, aux lois et aux décrets de leur patrie, encore qu'ils les croient injustes; c'est de conformer leur manière de vivre au bien commun et à l'utilité générale; c'est de pratiquer constamment la justice et la charité envers tous les individus, quelle que soit la religion qu'ils professent et à quelque nation qu'ils appartiennent; c'est, enfin, d'appliquer tout leur zèle aux choses qui peuvent faire naître l'amitié parmi les hommes, et procurer la concorde. (Voyez particulièrement *Éthique*,

SCHOLIE II DE LA PROP. XXXVII
(*Éthique* part. IV)

TOUT homme existe par le droit souverain de la Nature. En conséquence, par le droit souverain de la Nature, tout homme accomplit les actes qui résultent de la nécessité de sa nature ; et, par conséquent, par le droit souverain de la Nature, tout homme juge de ce qui est bon, de ce qui est mauvais, veille à son utilité d'après sa manière de voir, se venge lui-même, s'efforce de conserver ce qu'il aime, et de détruire ce qu'il a en haine.

Que si les hommes vivaient d'après la conduite de la raison, chacun jouirait de ce droit propre, sans nul dommage pour autrui. Mais comme les hommes sont sujets aux passions, lesquelles surpassent de beaucoup la puissance ou la vertu humaine, souvent, alors, les hommes sont tiraillés en sens divers, souvent ils sont contraires les uns aux autres, tandis qu'ils ont besoin d'une mutuelle assistance.

Afin donc que les hommes puissent vivre en bon accord, et s'être secourables, il est nécessaire qu'ils cèdent une certaine partie de leur droit naturel, et qu'ils se donnent l'assurance réciproque qu'ils ne feront rien qui puisse tourner au détriment d'autrui.

part. IV, le Scholie de la Prop. XVIII, et les Scholies de la Prop. XXXVII, — *Traité Théologico-politique*, les chap. V, XIV, XVI, XIX et XX. — *Traité politique*, les chap II et III, etc.)

Or, comment cela s'est-il pu faire que les hommes, qui sont nécessairement soumis aux passions, et ondoyants, et divers, se soient donné cette assurance réciproque, et aient eu foi les uns dans les autres? C'est ce que l'on voit clairement par la Proposition VII, partie IV, et par la Proposition XXXIX, partie III de l'*Éthique*; à savoir qu'aucune passion ne peut être domptée que par une passion contraire et plus forte; et que chacun s'abstient de porter préjudice à autrui, dans la crainte d'un mal plus grand.

À cette condition donc la Société pourra s'établir, si elle revendique pour elle-même le droit que chacun possède de se venger, de juger de ce qui est bien, de ce qui est mal; et, si, par suite, elle a le pouvoir de prescrire une commune manière de vivre, de rendre les lois et de les faire respecter, non point par la raison qui ne peut réprimer les passions, mais par la menace de châtimens.

Cette Société, basée sur les lois et sur le pouvoir de se conserver elle-même, s'appelle l'*État*, et ceux qui sont défendus par son droit, se nomment *Citoyens*.

D'où nous comprenons facilement qu'il n'y a rien, dans l'état de nature, qui soit bien ou mal du consentement de tous, puisque tout individu, vivant dans l'état de nature, consulte seulement son utilité, décide, d'après sa manière de voir, et en ne tenant compte que de son propre intérêt, de ce qui est bon ou de ce qui est mauvais, et n'est tenu par aucune loi

d'obéir à personne qu'à lui seul. Dans l'état de nature par conséquent l'on ne peut concevoir le *péché*.

Mais il en est tout autrement dans l'état civil, où l'on décide, par le consentement commun, ce qui est bien, ce qui est mal, et où chacun est tenu d'obtempérer aux ordres de l'État. C'est là que l'on peut concevoir le *péché*, lequel alors, n'est rien autre chose que l'*inobéissance*, qui est punie par le seul droit de l'État; tandis que l'*obéissance*, au contraire, est comptée comme mérite au citoyen, en raison de quoi il est jugé digne de jouir des avantages de l'État.

En second lieu, dans l'état de nature, personne n'est le maître d'une certaine chose, du consentement commun; et il n'y a rien, dans la Nature, que l'on puisse dire appartenir à tel homme et non à tel autre; mais toutes choses sont à tous. Dans l'état de nature, par conséquent, l'on ne peut concevoir aucune volonté d'attribuer à chacun le sien, ou de ravir à quelqu'un ce qui lui appartient. En d'autres termes, dans l'état de nature, il n'y a rien que l'on puisse dire juste ou injuste.

Mais il en va tout différemment dans l'état civil; car c'est là que l'on décide, par le consentement commun, ce qui appartient à celui-ci, et ce qui appartient à celui-là.

D'où l'on voit que le *juste*, et l'*injuste*, que le *péché* et le *mérite* sont des notions extrinsèques, et non des attributs qui expliquent la nature de l'âme. Mais en voilà assez sur ce sujet.

PROP. XL
(*Éthique* part. IV)

TOUT ce qui contribue à former une société commune entre les hommes, en d'autres termes tout ce qui fait que les hommes vivent dans la concorde, est utile; et, au contraire, tout ce qui introduit la discorde dans l'État, est mauvais.

DÉMONSTRATION

EN effet, les choses qui font que les hommes vivent dans la concorde, font en même temps qu'ils vivent d'après la conduite de la raison, et par conséquent sont bonnes; et, pour le même motif¹, les choses qui excitent les discordes, ce sont celles-là qui sont mauvaises au contraire.

1. C'est-à-dire parce qu'elles empêchent en même temps les hommes de vivre d'après la conduite de la raison.